

—  
LYON DARDILLY  
2 place du Paisy  
BP 97  
69573 Dardilly Cedex

Tél. 04 37 49 99 99  
E-mail. [firex@firex.fr](mailto:firex@firex.fr)

[www.firex.fr](http://www.firex.fr)

## **LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE TENNIS - ASSOCIATION**

30 Rue Lionel Terray  
69500 BRON  
*SIREN 779 825 835*

Assemblée générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31/08/2024

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**



# LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE TENNIS - ASSOCIATION

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/08/2024

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de l'association LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE TENNIS,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE TENNIS relatifs à l'exercice clos le 31/08/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Sociétaires.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Dardilly, le 31/10/2024

Le commissaire aux comptes  
**FIREX AUDIT**

**Cécile BUSSILLET**



## ANNEXE

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/24	Net au 31/08/23
ACTIF				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	354 768	355 312	-544	
Autres immobilisations incorporelles	560 129	104 214	455 915	463 623
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	447 446	378 138	69 308	100 626
Constructions	6 041 516	3 958 408	2 083 108	1 873 330
Installations techniques, matériel et outillage	277 401	223 865	53 537	66 686
Autres immobilisations corporelles	2 067 269	1 441 063	626 206	620 679
Immob. en cours / Avances et acomptes	73 604		73 604	21 607
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	6 225		6 225	7 445
<b>Total Actif immobilisé (III)</b>	<b>9 828 358</b>	<b>6 460 999</b>	<b>3 367 359</b>	<b>3 153 996</b>
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	2 064		2 064	2 015
Avances et acomptes versés sur commandes	3 979		3 979	2 050
Créances				
Autres créances	754 327	59 582	694 745	708 540
Charges constatées d'avance	67 140		67 140	52 561
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 980 949		1 980 949	603 666
Disponibilités	639 307		639 307	2 367 488
<b>Total de l'actif circulant (IV)</b>	<b>3 447 765</b>	<b>59 582</b>	<b>3 388 184</b>	<b>3 736 321</b>
<b>TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+V)</b>	<b>13 276 123</b>	<b>6 520 581</b>	<b>6 755 542</b>	<b>6 890 317</b>

## Bilan

	Net au 31/08/24	Net au 31/08/23
PASSIF		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>568 195</b>	<b>568 195</b>
Autres fonds propres sans droit de reprise	568 195	568 195
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
<b>Réserves</b>	<b>1 945 022</b>	<b>1 945 022</b>
Réserves pour projet de l'entité	1 945 022	1 945 022
Report à nouveau	597 996	668 361
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-4 686</b>	<b>-70 364</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>3 106 527</b>	<b>3 111 213</b>
Subventions d'investissement	857 102	804 400
<b>Total des capitaux propres (I)</b>	<b>3 963 628</b>	<b>3 915 613</b>
Fonds reportés et dédiés		
Fonds dédiés	44 965	44 121
<b>Total des fonds reportés et dédiés (II)</b>	<b>44 965</b>	<b>44 121</b>
Provisions		
Provisions pour risques	124 000	124 000
Provisions pour charges	521 468	539 452
<b>Total des provisions (III)</b>	<b>645 468</b>	<b>663 452</b>
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	778 671	912 800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	283 395	268 135
Dettes fiscales et sociales	514 316	498 116
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 676	7 072
Autres dettes	464 100	499 675
Produits constatés d'avance	35 323	81 333
<b>Total des dettes (IV)</b>	<b>2 101 481</b>	<b>2 267 131</b>
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)</b>	<b>6 755 542</b>	<b>6 890 317</b>

## Compte de résultat

	du 01/09/23 au 31/08/24 12 mois	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>Produits d'exploitation</b>				
<b>Ventes de biens et de services</b>	<b>1 544 887</b>	<b>1 162 034</b>	<b>382 853</b>	<b>32,95</b>
Ventes de biens	77 737	65 506	12 231	18,67
Ventes de prestations services	1 467 149	1 096 528	370 621	33,80
<b>Dont parrainages</b>	<b>88 995</b>	<b>76 571</b>	<b>12 424</b>	<b>16,23</b>
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>4 701 923</b>	<b>4 526 716</b>	<b>175 207</b>	<b>3,87</b>
Concours publics et subventions d'exploitation	223 258	259 504	-36 246	-13,97
Ressources liées à la générosité du public	41 457	59 749	-18 292	-30,61
<b>Dont Dons manuels</b>		2 107	-2 107	-100,00
<b>Dont Mécénats</b>	41 457	57 643	-16 185	-28,08
Contributions financières	4 437 207	4 207 462	229 745	5,46
Repr. / amort., dépréc. et prov.	1 272 591	1 234 193	38 398	3,11
Utilisation des fonds dédiés	31 621	25 492	6 129	24,04
Autres produits	14 607	9 273	5 334	57,52
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>7 565 628</b>	<b>6 957 707</b>	<b>607 921</b>	<b>8,74</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises	77 737	65 506	12 231	18,67
Variations de stock	-48	4 289	-4 336	-101,11
Autres achats et charges externes	1 974 073	1 733 425	240 648	13,88
Impôts, taxes et versements assimilés	215 282	196 016	19 266	9,83
Salaires	2 323 206	2 153 450	169 756	7,88
Cotisations sociales	847 105	780 560	66 545	8,53
Dotations aux amortissements et aux dépréciat	344 557	343 325	1 232	0,36
<b>Sur immob. : dotations aux amort.</b>	343 557	343 325	232	0,07
<b>Sur actif circulant. : dotations aux amort.</b>	1 000		1 000	
Dotations aux provisions	33 483	28 907	4 576	15,83
Reports en fonds dédiés	32 465	31 621	844	2,67
Valeurs comptables des immo. cédées	1 865 436	1 709 030	156 407	9,15
Autres charges	172	749	-578	-77,06
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>7 713 469</b>	<b>7 046 879</b>	<b>666 590</b>	<b>9,46</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-147 841</b>	<b>-89 172</b>	<b>-58 669</b>	<b>65,79</b>
<b>Produits financiers</b>				
Autres intérêts et produits assimilées	61 410	5 421	55 988	NS
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>61 410</b>	<b>5 421</b>	<b>55 988</b>	<b>NS</b>
<b>Charges financières</b>				
Intérêts et charges assililées	10 391	11 680	-1 289	-11,04
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>10 391</b>	<b>11 680</b>	<b>-1 289</b>	<b>-11,04</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>51 019</b>	<b>-6 258</b>	<b>57 277</b>	<b>-915,22</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôt</b>	<b>-96 822</b>	<b>-95 430</b>	<b>-1 392</b>	<b>1,46</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	28 027	24 264	3 762	15,51
Reprises sur dépréciations et provisions	89 688	243 833	-154 145	-63,22
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>117 715</b>	<b>268 097</b>	<b>-150 382</b>	<b>-56,09</b>
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	10 793	136 741	-125 948	-92,11
Dot. amortissements, aux dépréciations et prov	3 211	106 291	-103 080	-96,98



## Compte de résultat

	du 01/09/23 au 31/08/24 12 mois	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>14 004</b>	<b>243 032</b>	<b>-229 028</b>	<b>-94,24</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>103 711</b>	<b>25 066</b>	<b>78 646</b>	<b>313,76</b>
Impôts sur les bénéfices (VIII)	11 576		11 576	
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>7 744 753</b>	<b>7 231 226</b>	<b>513 527</b>	<b>7,10</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>7 749 439</b>	<b>7 301 590</b>	<b>447 849</b>	<b>6,13</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-4 686</b>	<b>-70 364</b>	<b>65 678</b>	<b>-93,34</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES E</b>				
Dons en nature	157 150	118 563	38 587	32,55
<b>TOTAL</b>	<b>157 150</b>	<b>118 563</b>	<b>38 587</b>	<b>32,55</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS V</b>				
Personnel bénévole	157 150	118 563	38 587	32,55
<b>TOTAL</b>	<b>157 150</b>	<b>118 563</b>	<b>38 587</b>	<b>32,55</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DETENNIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024, dont le total est de 6 755 542 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 4 686 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/10/2024 par les dirigeants de l'association.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis est une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901.

Son siège social est fixé au 30 rue Lionel Terray – 69500 BRON.

Sa durée est illimitée.

Elle est affiliée à la Fédération Française de Tennis.

Elle est soumise aux statuts et règlements de la Fédération Française de Tennis qui ont valeur obligatoire pour elle, ses comités départementaux, ses associations et les membres qui en dépendent.

La ligue est administrée conformément aux règles fixées par les règlements administratifs de la FFT.

La ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis se compose des associations sportives des départements de l'Ain, l'Allier, le Cantal, La Drôme, l'Ardèche, la Loire, la Haute-Loire, l'Isère, la Savoie, la Haute-Savoie, le Puy de Dôme, le Rhône, ayant effectué la déclaration prévue par la loi du 1er juillet 1901 (ou lorsqu'elles ont leur siège dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, par les articles 21 à 79 du code civil local) et affiliées à la Fédération Française de Tennis.

Elle dispose de 3 sites régionaux :

- le site de Lyon, 30 rue Lionel Terray – 69500 BRON ;
- le site de Clermont-Ferrand, 29 rue Roche Genès – 63170 AUBIERE ;
- le site de Grenoble, 1 avenue Louis Vicat – 38180 SEYSSINS.

Les objectifs de la Ligue sont les suivants :

- Organiser, administrer, diriger et développer le sport du tennis, du para tennis, du beach tennis, du padel et de la courte paume dans les limites de son territoire et en surveiller la pratique.
- Rechercher et faciliter la création d'associations sportives consacrées à la pratique du tennis, du para tennis, du beach tennis, du padel et de la courte paume, encourager et soutenir leurs efforts, diriger, coordonner et contrôler leur activité.

Ils se traduisent par :

- Un accompagnement de manière personnalisée tous les acteurs du tennis : sportifs de haut niveau, licenciés, éducateurs, bénévoles...
- Une mise à disposition, au service des clubs, de son expertise en matière de développement et d'infrastructure ;
- Des formations chaque année, aux métiers du tennis, de nombreux diplômés d'état, initiateurs, arbitres...
- L'accueil d'un grand nombre de compétitions au sein de ses 3 sites régionaux.

Les moyens d'action de la ligue sont :

- Les relations avec la Fédération Française de Tennis,

## Règles et méthodes comptables

- Les relations avec les autres ligues de la Fédération Française de Tennis,
- Les relations avec les structures sportives habilitées,
- L'aide technique, morale et matérielle donnée aux associations qui la composent,
- La tenue d'assemblées périodiques, conférences, cours, stages et actions de formation,
- La publication éventuelle d'un bulletin et/ou d'un annuaire,
- L'organisation de compétitions et la participation aux épreuves officielles nationales et internationales,
- Les relations avec les pouvoirs publics, en particulier les Directions chargées des Sports.

Nos salariés sont regroupés en 8 pôles : sportif, compétition, formation, développement, padel, marketing, finance, administratif, soit plus de 50 salariés ETP au total.

Nous gérons plus de 146 000 licenciés, 935 clubs et 11 comités.

Nos 3 sites disposent d'équipements sportifs complets.

Notre association met à la disposition de ses salariés dans le cadre de leur mission des moyens informatiques ainsi qu'une flotte de véhicule.

Nous fonctionnons également avec les entreprises du secteur privé dans le cadre de partenariat et/ou de mécénat.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Comptabilisation du bénévolat :

La réglementation comptable des associations définit la contribution volontaire en nature comme l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit (Règl. ANC 2018-06 art. 211-1). Dans notre cas, il s'agit des membres de l'association qui assurent bénévolement un travail normalement effectué par du personnel salarié. Cette comptabilisation, sans impact sur le résultat, est faite en classe 8. Il a été réalisé 8 992 heures valorisées au SMIC chargé soit 157 150.06 € ; la répartition de ces heures est la suivante :

- Comité de direction : 590 heures
- Membres du Bureau : 5 961 heures
- Commissions : 2 441 heures

Résultat et activité :

Les comptes de l'exercice se soldent par un équilibre strict, conforme aux attentes et traduisant la redistribution des ressources financières à l'ensemble des parties prenantes intervenants sur les différentes missions (salariés, fournisseurs, comités départementaux notamment).

L'exercice est par ailleurs marqué par une hausse sensible des recettes relative à l'activité de formation.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Règles et méthodes comptables

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- \* Aménagements des terrains : 50 ans
- \* Constructions : 4 à 30 ans
- \* Agencements des constructions : 3 à 30 ans
- \* Installations techniques : 3 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 20 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 1 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 1 an à 10 ans
- \* Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

#### Comités départementaux

Certains salariés (CST et CD) de la Ligue interviennent sur les territoires des Comités Départementaux et en concertation avec ces derniers.

Dans le respect des dispositions comptables édictées par la FFT, ce mode opératoire donne lieu aux écritures suivantes (en sus de la comptabilisation de la masse salariale de ces salariés dans les comptes de charges de personnel par nature) :

– En charge, au débit du compte 657, un montant de 1 124 K€ (montant de la masse salariale concernée)

– En produit, au crédit des comptes transferts de charges 791, un montant identique

#### Partenariat avec la société HEAD

La convention signée avec ce partenaire prévoit à la fois une contribution financière et une dotation en matériel, vêtements sportifs ...

Il a été comptabilisé en produit et en charge le montant des ressources en nature fournies par ce partenaire à la Ligue ; la valorisation de ces ressources a été faite en tenant compte d'un prix catalogue incluant une remise commerciale.

Le montant comptabilisé à la fois en 707 et 607 s'élève à la somme globale HT de 78 K€.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	915 441		544	914 897
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>915 441</b>		<b>544</b>	<b>914 897</b>
– Terrains	562 598		115 152	447 446
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui	4 507 890	375 373		4 883 263
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions	1 158 253			1 158 253
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	282 857	4 710	10 166	277 401
– Installations générales, agencements aménagement divers	1 421 560	65 035	557	1 486 038
– Matériel de transport	115 604			115 604
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	411 607	54 019		465 626
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	21 607	455 560	403 563	73 604
– Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>8 481 977</b>	<b>954 698</b>	<b>529 439</b>	<b>8 907 236</b>
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	7 445		1 220	6 225
<b>Immobilisations financières</b>	<b>7 445</b>		<b>1 220</b>	<b>6 225</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>9 404 863</b>	<b>954 698</b>	<b>531 203</b>	<b>9 828 358</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	451 818	7 708		459 526
<b>Amortissements incorporelles</b>	<b>451 818</b>	<b>7 708</b>		<b>459 526</b>
– Terrains	461 972	31 318	115 152	378 138
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui	2 701 925	154 150		2 856 075
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 090 888	11 445		1 102 333
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	216 171	17 859	10 166	223 865
– Installations générales, agencements aménagements divers	897 435	80 044	11 318	966 162
– Matériel de transport	89 158	10 661		99 819
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	341 500	33 582		375 082
– Emballages récupérables et divers				
<b>Amortissements corporelles</b>	<b>5 799 049</b>	<b>339 060</b>	<b>136 636</b>	<b>6 001 474</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>6 250 867</b>	<b>346 768</b>	<b>136 636</b>	<b>6 460 999</b>

## Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 827 691 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 225		6 225
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	754 327	754 327	
Charges constatées d'avance	67 140	67 140	
<b>Total</b>	<b>827 691</b>	<b>821 466</b>	<b>6 225</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ORGANISMES SOCIAUX – PRODUITS A REC	3 901
DIVERS – PRODUITS A RECEVOIR	322 615
<b>Total</b>	<b>326 516</b>



## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 59 582 euros.

- Dotation aux provisions sur créances diverses pour un montant de 1 000 €
- Reprise de provisions sur créances diverses n-1 pour un montant de 200 €

### Fonds propres

#### Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	568 195				568 195
Fonds propres avec droit de repris					
Ecart de réévaluation					
Réserves	1 945 022				1 945 022
Report à Nouveau	668 361	-70 364			597 996
Excédent ou déficit de l'exercice	-70 364	70 364		4 686	-4 686
<b>Situation nette</b>	<b>3 111 213</b>			<b>4 686</b>	<b>3 106 527</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	804 400		131 630	78 928	857 102
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>3 915 613</b>		<b>131 630</b>	<b>83 614</b>	<b>3 963 628</b>

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	124 000				124 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	201 419	992			202 412
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	338 032	32 490	55 466		319 057
<b>Total</b>	<b>663 452</b>	<b>33 483</b>	<b>55 466</b>		<b>645 468</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		33 483	55 466		
Financières					
Exceptionnelles		3 211	10 760		

Les dotations et reprises exceptionnelles inscrites dans le tableau des provisions pour risques et charges concernent des dotations et reprises d'amortissements accélérés.

Provision pour remise en état , compte 158100 : 109 125 €

Cette provision a été constituée à l'origine pour les travaux du site de Seyssins.

L'immobilier appartient à la métropole de Grenoble ; par le biais d'une convention de mise à disposition des constructions, nous bénéficions de l'usage de ces locaux, à charge pour nous d'en assumer l'entretien.

Son montant reste inchangé en raison de l'absence de réalisation de travaux au 31.08.2024.

Provision pour remise en état, compte 158100 : 200 000 €

Cette provision constituée au 31.08.2021 concerne des travaux de rénovation et de mises aux normes des installations sportives du site d'Aubière.

Le montant de la provision a été évalué avec prudence pour couvrir un risque maximal.

Provision pour risques, compte 151100 : 124 000 €

Le montant de la provision concerne principalement un litige avec un ancien salarié.

Cette provision a été évaluée sur la base des estimations fournies par le cabinet d'avocats.

Autres provisions pour charges, compte 158000 : 9 931 €

Une provision de 4 911 € a été constituée et concerne un litige fournisseur.

Le Pot commun dit "de solidarité" a été créé en 2023 ; chaque Comité départemental y verse sa contribution créant ainsi une réserve d'allocations financières.

La contribution de chaque Comité représente une quote-part du montant des allocations qui lui sont attribuées chaque saison.

La réserve ainsi constituée sera utilisée après arbitrages par les Comités pour le financement de dépenses.

## Notes sur le bilan

La provision de 5 020 € prend en compte la partie du Pot commun non utilisée sur l'exercice et reportée sur la saison suivante.

Provision pensions et retraites, compte 153000 : 202 412 €

Les variables économiques suivantes ont été prises en compte :

- taux d'actualisation 3.4%
- revalorisation des salaires 1.5%
- taux de charges patronales 50% pour les non cadres, 51% pour les cadres
- turnover 2%
- table de mortalité INSEE 2024
- départ volontaire
- âge de départ 64 ans

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 101 481 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	778 671	131 519	469 937	177 214
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	283 395	212 229	71 166	
Dettes fiscales et sociales	514 316	514 316		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 676	25 676		
Autres dettes (**)	464 100	405 518	58 582	
Produits constatés d'avance	35 323	35 323		
<b>Total</b>	<b>2 101 481</b>	<b>1 324 581</b>	<b>599 685</b>	<b>177 214</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	134 129			
(**) Dont envers les associés	18 887			

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
FOURN.- FACT. NON PARVENUE / BIENS	108 199
PERSONNEL – PROVISIONS CONGES A PAY	133 707
PERSONNEL – AUTRES CHARGES A PAYER	100 006
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	64 031
ORGANISMES SOCIAUX –AUTR.CH.A PAYER	50 003
ETAT – AUTRES CHARGES A PAYER	2 393
DIVERS – CHARGES A PAYER	256 105
<b>Total</b>	<b>714 444</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	67 140		
<b>Total</b>	<b>67 140</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	35 323		
<b>Total</b>	<b>35 323</b>		

## Autres informations

### Informations sur les dirigeants

#### Rémunérations allouées aux dirigeants

Absence de rémunération des dirigeants, ces derniers étant bénévoles.

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

#### Effectif

Effectif moyen du personnel : 51,63 personnes dont 2,86 handicapés.

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<b>Garantie BNP Lettre d'intention forte de la FFT</b>	949 764
Autres engagements donnés	949 764
<b>Total</b>	<b>949 764</b>

## Autres informations

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports  A	Utilisations  Montant global  B	Utilisations  Dont rembours.  	Transferts  C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
Subventions ANS-CN	25 700	25 700	25 700		24 963	24 963	
Mécénat	12 500	12 500			7 502	20 002	
Objectif région	5 921	5 921	5 921				
<b>Total</b>	<b>44 121</b>	<b>44 121</b>	<b>31 621</b>		<b>32 465</b>	<b>44 965</b>	

## Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/08/2024
Prestations de services (dont parrainage 87 585.11)	1 467 149
Concours publics – taxe d'apprentissage	8 713
Subventions d'exploitation	214 545
Ressources liées à la générosité du public (dont mécénat 41 457.44)	41 457
Contributions financières	4 437 207
Ventes dons en nature	77 737
<b>TOTAL</b>	<b>6 246 810</b>

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

**Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 21 040 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics		8 713				8 713
Subventions d'exploitation		52 600	79 500		82 445	214 545
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement		12 950	27 582		38 396	78 928
						<b>302 186</b>

## Notes sur le compte de résultat

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791000 – TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	82 033	
791001 – TRANSFERT DEBOURS COMITES DEP	181 238	
791100 – REMBOURSEMENT D'ASSURANCE	983	
791400 – TRANSFERT FRAIS DE PERSONNEL	9 548	
791410 – TRANSFERT DEBOURS COMITES DEP	943 122	
	1 216 925	
<b>Total</b>	<b>1 216 925</b>	

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	582	
Provisions pour risques et charges	3 211	
Subventions d'investissement virées au résultat		78 928
Provisions pour risques et charges		10 760
Régularisation charges sociales		25 272
Régularisation diverses		2 755
Redevances	8 380	
Régularisations diverses	1 831	
<b>TOTAL</b>	<b>14 004</b>	<b>117 715</b>



## Notes sur le compte de résultat

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>4 686</b>	
Part du résultat sur gestion conventionnée		
Part du résultat sur gestion libre	4 686	